

AVIS DE RECRUTEMENT

Référence :

01 CHARGE DE PROGRAMME DROITS HUMAINS

Employeur	ONG Alliance Cote d'Ivoire
Titre	Chargé de Programme Droits Humains
Lieu de prestation	Abidjan
Type de contrat	CDD
Durée du contrat	09 mois
Date de lancement de l'appel	16 avril 2024
Date de clôture de l'appel	30 avril 2024 à 14H00

TERMES DE REFERENCE

Guen Alexis

14/4/24

CONTEXTE

Le projet sur la réponse communautaire à la stigmatisation et la discrimination et la **réforme législative en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) vise à favoriser l'accès des populations clés, adolescent·es, filles et jeunes femmes à des services VIH** inclusifs, respectueux des droits humains dans 6 pays d'AOC **dont la Côte d'Ivoire**, par la réforme juridique et la lutte contre la stigmatisation, la discrimination et les violences basées sur le genre (VBG) en milieu de soins.

Ce projet se base sur le constat que la stigmatisation, la discrimination, les normes sexistes néfastes, et des lois et politiques continuent d'empêcher les populations clés et groupes vulnérables d'accéder pleinement aux services de prévention, de **dépistage et de traitement du VIH dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du centre** alors que les populations clés et leurs partenaires restent touchés de manière disproportionnée avec 74 % des nouvelles infections en 2021 en AOC.

Dans le cadre de ce projet, **l'ONG Alliance Côte d'Ivoire a été retenue en vue de conduire une série d'activités aussi bien en Côte d'Ivoire qu'au Sénégal et au Cameroun** portant essentiellement sur le renforcement des capacités des éducateurs de pairs, des prestataires de santé. Ces interventions portent également sur la **conduite d'une étude et la mise en œuvre d'un processus de labellisation des centres de santé.**

Il faut rappeler **qu'en Côte d'Ivoire, la prévalence du VIH est de 1,8% parmi la population générale** âge de 15 à 49 ans. Les femmes constituent 66,7% des PVVIH et 65,8% des nouvelles infections. La prévalence est de 24,7% chez les personnes transgenres, 7,7% parmi les HSH, 4,8% parmi les TS (IBBS 2020) et 3,4% parmi les PID (IBBS 2019).

La constitution de la 3e République (2016) consacre le droit à la santé pour tous sans discrimination. La loi n°2014-430 du 14 juillet 2014 portant régime de prévention protection et de répression en matière de lutte contre le VIH et le sida est connue de seulement 17,3 % des PVVIH (Stigma Index 2016). Un observatoire **national de l'équité et du genre (ONEG) a été mis en place en 2019 afin d'assurer la veille, l'alerte et l'anticipation en matière d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes". Une stratégie nationale de lutte contre les VBG a été adoptée en 2014,** afin de promouvoir une approche multisectorielle harmonisée de la question des VBG au niveau national et régional. Le pays compte 74 plateformes de lutte contre **les VBG (évaluation genre liée au VIH en Côte d'Ivoire, 2021).**

La stigmatisation et la discrimination liées au VIH persistent à la fois dans les milieux de soins et au sein des communautés. « Les études révèlent la persistance de violations des droits des bénéficiaires (populations clés et PVVIH) par des prestataires de soins de santé (étude index stigma, IBBS), souvent liées à une incompréhension des réalités de ses populations et à la méconnaissance des droits **humains en lien avec le VIH. Ces faits n'encouragent pas certains bénéficiaires à intégrer et à rester durablement dans le circuit de soins.** » (Formulaire de demande de financement de la Côte d'Ivoire au Fonds mondial - Période d'allocation 2023-2025).

Un défi majeur est le taux élevé d'auto-stigmatisation chez les populations clés et **vulnérables : dans l'Index Stigma 2022, 5,50% des enquêté·es ont décidé d'éviter de** fréquenter une structure sanitaire au moment où ils en avaient besoin ; 32,3% ont

honte d'avoir le VIH ; 28,5% se sentent coupables d'avoir le VIH. En raison de cette auto-stigmatisation, de nombreuses personnes évitent de partager des informations sur leur statut sérologique et n'osent pas se tourner vers les mécanismes de protection existants. Cette auto-stigmatisation constitue un obstacle majeur à l'accès aux services de protection sociale et de santé.

Dans les zones rurales, la stigmatisation liée au VIH est particulièrement répandue en raison du manque d'accès adéquat à l'information. La mise en place des comités décentralisés de lutte contre la stigmatisation et la discrimination est une mesure importante, mais leur efficacité est entravée par le manque de diffusion des décrets de leur mise en place. Il est essentiel de renforcer leur fonctionnement et leur implication dans la sensibilisation et l'éducation sur les droits et protection des populations cibles.

Enfin, la faible implication des autorités administratives et sanitaires, des forces de l'ordre, des chefs coutumiers, des leaders communautaires et religieux représente un défi majeur. Leur engagement actif dans les campagnes de sensibilisation est crucial pour promouvoir un environnement de respect et de soutien envers les personnes vivant avec le VIH et les populations clés.

Ces termes de références viennent décrire les conditions et modalités de **recrutement d'un (01) chargé de programme Droits Humains.**

2- OBJECTIF

La mission principale du chargé de programme consistera à assister la Cheffe Droits Humains pour la coordination du projet "La réponse communautaire à la stigmatisation et la discrimination et la réforme législative en Afrique de l'Ouest et du Centre".

Sa mission sera la suivante :

2. Description des tâches

Sous la supervision du Directeur des programmes, le chargé de programme aura pour responsabilités et fonctions principales suivantes :

- Contribuer à la facilitation des activités de renforcement des compétences des **pair-es éducateurs/trices PC, adolescent-es, jeunes filles et femmes pour** sensibiliser les populations cibles issus du Cameroun, du Sénégal;
- Organiser et faciliter la tenue des ateliers, des sessions de formations et des réunions ;
- Accompagner le processus de réalisation **de l'étude sur la discrimination des Populations Clés**, des adolescentes, filles et jeunes femmes et sur les VBG en milieu de soins, intégrant la dimension genre ;
- Accompagner le processus de formation du personnel médical et non-médical des centres de santé publics et communautaire ;
- Appuyer le démarrage du processus de labellisation des centres de santé en Côte d'Ivoire.

3 – PROFIL DU CHARGE DE PROGRAMME DROITS HUMAINS

QUALIFICATIONS :

Être titulaire d'un **Diplôme Universitaire** maîtrise en sciences juridiques ou sciences sociales, d'un **diplôme en santé**, d'un **certificat** en gestion de projet ou équivalent avec une formation complémentaire en droits humains ou en genre serait un atout.

EXPERIENCES :

- **Expérience professionnelle d'au moins 3 ans** dans la gestion programmatique de projets en lien avec les activités de droits humains, de genre, de santé publique et développement avec une (02) année au minimum dans la gestion des activités **sur le VIH incluant des tâches rédactionnelles et d'analyse statistique ;**
- Avoir une bonne connaissance des politiques et cadre institutionnel de lutte **contre le VIH, de promotion de Santé et Développement en Côte d'Ivoire ;**
- Bonne maîtrise des plans stratégiques VIH et autres documents de référence dans le cadre de la réponse aux DH, au VIH et à la tuberculose ;
- Bonne connaissance des engagements internationaux en matière de droits humains ;
- Expérience de collaboration avec les partenaires au développement (Expertise France, Fonds Mondial pour la lutte contre le VIH/SIDA, ONUSIDA, la Tuberculose et le Paludisme, PEPFAR, Banque Mondiale, UE, etc.), les ONG nationales et internationales, agences du système des Nations Unies et la société civile ;
- **Expérience d'au moins 3 ans dans la gestion d'un programme orienté sur les populations vulnérables et les populations clés;**
- **Expérience significative en matière d'exécution, de gestion et de suivi-évaluation** de projets dans le secteur de la santé et du développement ;
- Expérience de collaboration avec les ONG et la société civile.

APTITUDES :

- **Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais ;**
- **Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint) et des technologies de l'information et de la communication ;**
- Être apte à effectuer des déplacements fréquents sur le terrain ;
- Aptitude à travailler sous la contrainte des délais et des résultats en faisant **preuve d'initiative, de dynamisme et de pro-activité ;**

- Aptitude à communiquer de façon efficace avec les différents partenaires impliqués.

4 – DUREE DE LA MISSION

Le chargé de programme Droits Humains sera basé(e) à Abidjan avec des missions fréquentes à l'intérieur du pays et s'étendra jusqu'au 31 décembre 2024 mois à compter de la signature du contrat de travail.

Les candidats(es) devront soumettre leurs candidatures au **plus tard le xxxxxx avril 2024 à 14h00** comportant :

- Une lettre de motivation
- Photocopie de la CNI
- **Copies des diplômes et tout autre document attestant de l'expérience professionnelle** dans le domaine recherché
- Un CV comportant le nom et prénoms contact et adresse mail de 02 personnes de référence

Les termes de références sont à retirer sur le site internet <https://allianceciv.org/alliance/recrutement.php> ou au **bureau d'Alliance Côte d'Ivoire sis aux II Plateaux, 7è tranche** après le bureau de la SODECI en allant **au quartier zinzou**.
Tél. : 27 22 52 85 70 / e-mail : info@allianceciv.org

Veuillez adresser vos candidatures **sous plis fermés**, à l'Attention de **Madame la Directrice Exécutive d'Alliance Côte d'Ivoire**, au plus tard **xxxx avril 2024 à 14 heures** en un (1) exemplaire portant la suscription en objet : « Recrutement nom du poste et titre du projet »

Et déposées à l'adresse ci-dessous au niveau du secrétariat d'Alliance.